

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/07/2026 - 3485 - 2023 B 00514 - 953 915 444 - 5CMDB

- 2 JUL. 2026

1

BILAN - ACTIF



N° 2050-SD 2026

33485

Désignation de l'entreprise :		5C MDB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise		321 Avenue de Paris 82000 MONTAUBAN		Durée de l'exercice précédent *		19	
Numéro SIRET*		95391544400020		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31122025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	<i>Ce bilan conforme à l'original Roxcel Tanella... Pres. dent</i>		
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW			
		Participations	CS	CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	1 218 526	1 218 526	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	15 000	15 000	
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	1 233 526	1 233 526		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	2 209 592	2 209 592	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	475 358	475 358	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	2 500 000	2 500 000	
Disponibilités		CF	CG	113 785	113 785		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	275	275		
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 299 009	5 299 009		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	6 532 536	6 532 536		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		5C MDB	Néant ☐	*	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 237 500)		DA	6 237 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 152	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) *	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	21 882	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	206 781	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	6 467 315	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV		
	Instruments financiers à terme		DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 960	
	Dettes fiscales et sociales		DY	63 260	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	65 220		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				6 532 536	
RENVOLS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	65 220
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 5C MDB

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 175 027	FB	FC 3 175 027
	biens *	FD		FE	FF
	Production vendue services*	FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 175 027	FK	FL 3 175 027
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)				FP
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FI
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 3 175 027
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 113 703
	Variation de stock (marchandises)*				FT (74 349)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV 2 886 751
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 79 905
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 4 772
	Salaires et traitements*				FY
	Cotisations sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA
		Sur immobilisations - dotations aux dépréciations			GB
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1
	Autres charges (12)				GE 9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 3 010 791
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 164 236
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 49 058
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 56 747
	Reprises sur dépréciations				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2
	Total des produits financiers (V)				GP 105 805
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 105 805
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 270 041

Désignation de l'entreprise 5C MDB		Néant ☐ *		
		Exercice N		
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	63 260	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 280 832	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 074 051	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	206 781	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX		
	(6ter) Dont - amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC		
	(6ter) Dont - amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D du CGI)	RD		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

5CMDB
Société par Actions Simplifiées au capital de 6 237 500 €
Siège Social : 321 Avenue de Paris – 82 000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 953 915 444

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 12 heures,
Au siège social de la Société,

Les associés de la société 5C MDB, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 237 500 € dont le siège social est sis 321 Avenue de Paris – 82 000 MONTAUBAN immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 953 915 444 (ci-après la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation régulière du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal FARELLA, en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance détiennent 6 237 500 actions en pleine propriété sur les 6 237 500 actions ayant droit de vote.

Le président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- ✓ Les copies des lettres de convocation des associés,
- ✓ La feuille de présence à l'Assemblée,
- ✓ Le rapport de gestion du Président,
- ✓ Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code du Commerce,
- ✓ Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- ✓ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Puis le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés huit (8) jours au moins avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire
 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et quitus de leurs mandats au Président et au Directeur Général ;
 - Affectation du résultat de l'exercice ;
 - Examen et approbation des conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce ;

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du Président de son rapport spécial sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président ouvre le scrutin et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1 :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus de leurs mandats au Président et au Directeur Général

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- ✓ du rapport de gestion du Président,
- ✓ des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

Approuve le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal (Article 39-4 du Code Général des Impôts) que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice pour un montant de 206 781 euros.

Donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- ✓ du rapport de gestion du Président,
- ✓ des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025,

Approuve la proposition du Président et,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice dans les conditions suivantes :

Origine	
Résultat de l'exercice	206781€
TOTAL	206781€
Affectation	
Au poste « Réserve légale »	10 339.05 €
Au poste « Report à nouveau »	196 442.08 €
TOTAL	206 781.13 €

Prend acte de la répartition des capitaux propres de l'exercice après affectation

	Après Affectation	Avant Affectation
Capital Social	6 237 500	6 237 500
Réserve légale	11 490.74	1 151.69
Report à Nouveau	218 324.31	21 882.23
Résultat	0	206 781.13
TOTAL	6 467 315.05	6 467 315.05

RESOLUTION 3

Mention des conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture :

Approuve les conventions visées par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code du commerce.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et les Associés présents.

SIGNATURE

Pascal FARELLA
Le Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. FARELLA', is written over the printed name and title.